

Mesdames Les Inspectrices
Messieurs Les Inspecteurs
Mesdames les Directrices d'école,
Messieurs les Directeurs d'école,
Mesdames les Enseignantes,
Messieurs les Enseignants,

Lyon, le 25 mars 2019

Objet : Lettre de cadrage - Programmation PEDT 2019/2020- Temps scolaire

Madame, Monsieur,

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) de la Ville de Lyon est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des temps de l'enfant : avant, pendant, après et en dehors de l'école.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire prévu par la LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Impulsé par la Commune, Le PEdT lyonnais a été renouvelé par une convention qui couvre la période 2018 – 2021 signée par l'ensemble des partenaires institutionnels que sont : l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Préfecture et la Ville de Lyon.

Ce projet partagé engage donc ses partenaires signataires à soutenir les bonnes pratiques, encourager la cohérence des actions et l'articulation et la complémentarité des temps, des acteurs et des moyens.

La finalité du PEdT est d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome, éclairé et responsable.

Pour cela, il pose 4 grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

1. Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous
2. L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales
3. La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents
4. La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant

Le comité de pilotage inter institutionnel qui s'est réuni le 13 décembre dernier, a validé par ailleurs les 4 priorités de travail pour la période 2018-2021 à savoir :

1/ Développer une école ouverte, citoyenne et inclusive : encourager la participation des enfants et des parents, l'accueil de la diversité, la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde et à l'altérité...

2/ Accompagner l'accueil des enfants à la maternelle : penser la transition petite enfance/maternelle, maternelle/élémentaire, prendre en compte les besoins physiologiques et les rythmes de l'enfant, développer les actions autour du langage...

3/ Prévenir le décrochage scolaire : proposer des actions d'accompagnement à la scolarité et de persévérance scolaire, veiller à l'accompagnement des transitions, assurer une veille éducative, prévenir et accompagner les exclusions...

4/ Déployer l'usage et la culture du numérique: proposer des actions d'éducation aux médias, sensibiliser /accompagner les enfants et les parents aux usages du numérique, développer l'usage de nouveaux outils (blog de l'école, ENT...), développer la connaissance et le fonctionnement du numérique en lien avec les apprentissages (codage etc.)...

Le PEdT de la Ville de Lyon est mis en œuvre notamment à travers la mise à disposition de ressources humaines (personnels médico-sociaux, intervenants musiciens, ATSEM, ETAPS, ADL...) et le soutien financier apportés par la Ville de Lyon aux projets des enseignantes et enseignants sur le temps scolaire.

Il s'appuie également sur les dispositifs partenariaux existants, la convention locale d'application du contrat de ville (qui intègre le Programme de Réussite Éducative), le Contrat Éducatif Local/le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et le Contrat Enfance Jeunesse.

Éléments de contexte et cadrage général : ajustements des contenus

La programmation PEdT temps scolaire 2019-2020 s'inscrit dans la continuité de nos engagements actuels.

Un bilan partagé de la programmation PEDT temps scolaire 2018-2019 a été réalisé.

Ce bilan nous a permis d'identifier certains points d'amélioration et d'effectuer quelques ajustements tant sur les contenus que sur le processus d'appel à projets.

C'est pourquoi, je vous invite à lire très attentivement les fiches de présentation des dispositifs mis à disposition et le dossier technique.

1. La recherche d'une meilleure équité territoriale dans l'allocation des moyens

Une classification des écoles publiques de la Ville de Lyon est établie chaque année par la Direction de l'Éducation à partir de la structure des quotients familiaux municipaux des familles des enfants scolarisés au sein des écoles fréquentant une activité périscolaire (86% des enfants).

Le quotient familial municipal donne une indication sur la situation économique des familles. Il est calculé en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis

d'imposition (ou de non-imposition). Aujourd'hui, on compte 7 quotients familiaux municipaux (Q1 à Q7), la tranche des Q1 et des Q2 recouvrant les familles aux revenus les plus faibles.

Près de la moitié des familles lyonnaises dont un enfant est scolarisé et inscrit à une activité périscolaire relève aujourd'hui des tranches de Q1 et Q2.

Cette classification des écoles permet de répartir de façon équitable l'ensemble des moyens au service de toutes les écoles du territoire lyonnais.

Cette année, l'ensemble des moyens mis à disposition à travers cette programmation seront accessibles à toutes les écoles, seul le dispositif « Classes USEP » sera réservé aux écoles des catégories C et D.

2. Éléments de cadrage et ajustements

Lors de l'examen des demandes/projets qui seront proposés dans le cadre de cette programmation, j'apporterai une attention plus particulière aux actions qui favoriseront :

- **le lien entre les différents temps de l'enfant** (temps scolaire, temps périscolaire du midi, du soir ou du mercredi matin) **ainsi que les transitions** (entrée à la maternelle, GS/CP, CM2/6ème...) pour une meilleure continuité éducative
- **la dynamique de travail partenariale et l'ouverture de l'école sur son environnement**
- **l'implication et le travail avec les parents**
- **la réponse aux besoins spécifiques identifiés sur le territoire** dans lequel s'inscrit l'école afin de permettre la réduction des inégalités sociales et territoriales.

➤ **Les classes découvertes : des séjours avec nuitées, des aides forfaitaires ajustées en soutien aux projets portés par les équipes enseignantes**

Je souhaite qu'à travers le soutien apporté par la Ville de Lyon au départ des enfants dans le cadre de projets de classes découvertes portés par les équipes enseignantes, **chaque enfant puisse, à terme, bénéficier d'un départ en classes de découverte avec nuitées au moins une fois au cours de sa scolarité en élémentaire.**

En accompagnement à cette démarche, 2 possibilités sont offertes :

- Les classes péniches (réservées aux cycles 3 dans le cadre d'un cofinancement avec la Métropole)
- Les séjours libres (cycles 2 et 3 avec une attention particulière pour les cycles 2)

C'est pourquoi, pour toute demande de financement de classes découvertes, il conviendra d'explicitier les modalités mises en œuvre par l'école pour organiser le départ des élèves de manière à ce que chaque enfant puisse bénéficier d'au moins un départ dans sa scolarité élémentaire. Ces modalités seront prises en compte lors des arbitrages à l'échelle de chaque arrondissement puis à celle de la Ville, en fonction des enveloppes budgétaires et de la validation pédagogique des projets par les IEN.

Par ailleurs, **les 4 forfaits déclinés selon la classification des écoles ont été ajustés cette année.** Leur mise en œuvre vise à permettre une meilleure équité dans la répartition du soutien financier apporté par la Ville aux projets de départ en séjours libres.

➤ **Les intervenants Musiciens (IMS) : une expérimentation en direction des cycles 1**

En accord avec nos partenaires (Inspection Académique et Conservatoire de Lyon), à titre expérimental cette année, les intervenants musiciens pourront à la prochaine rentrée scolaire intervenir auprès des enfants en cycle 1 dans le cadre de projets musique. Ces projets se mettront en œuvre selon des modalités adaptées (voir annexe fiche technique).

Un regard attentif sera apporté en lien avec les IEN sur la façon dont ces projets s'inscrivent dans le projet d'école et s'articulent avec le plan chorale le cas échéant.

➤ **Les Ambassadeurs du Livre - ADL (AFEV) : des interventions ajustées en fonction de la qualité pédagogique des projets présentés**

La Ville de Lyon entend poursuivre son partenariat autour du livre sur les différents de l'enfant et permettre à des jeunes volontaires en service civique de s'engager dans ce projet unique.

Un potentiel de 100 volontaires sera réparti entre les projets qui auront été déposés puis validés. Pour cela, il conviendra de cibler les objectifs pédagogiques attendus et circonscrire les classes bénéficiant de ces interventions. Il est aussi attendu une meilleure intégration des interventions des ADL au projet d'école et au projet de l'accueil de loisirs sur les temps périscolaires.

La répartition des heures d'intervention s'effectuera cette année sur la base des effectifs ciblés, (nombre de classes/cycle), de la catégorie de l'école et de la qualité du projet.

➤ **Les Projets d'Initiatives Locales (PIL) : une répartition de l'enveloppe budgétaire allouée entre projets portés par les écoles maternelles et projets portés par les écoles élémentaires**

Je souhaite conforter le soutien financier aux projets qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale et partenariale et qui concourent à ouvrir l'école sur son environnement.

Cette année l'enveloppe financière dédiée à ces projets sera répartie entre les projets des écoles maternelles et les projets des écoles élémentaires.

A travers ces projets d'initiatives locales, je souhaite ainsi mobiliser plus particulièrement l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour des 4 priorités de travail définies par le Comité de Pilotage PEdT pour 2018-2021 (cf ci-avant).

A noter ! Ces axes de travail prioritaires sont communs à l'ensemble des programmations PEdT et se déclinent sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) : Programme de Réussite Éducative (PRE), Contrat Éducatif Local (CEL), Contrat Local, d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et la programmation Périscolaire.

3) La programmation PEDT Temps scolaire 2019-2020 : modalités et calendrier

L'ensemble de vos demandes devront être retournées auprès de vos interlocuteurs respectifs pour le 10 mai délai de rigueur selon des modalités qui vous sont précisées dans le dossier technique joint à cette programmation.

Vos demandes seront ensuite examinées dans le cadre de commission territoriale d'examen des demandes en présence de la coordinatrice éducative territoriale de la Ville de Lyon, de l'IEN de circonscription et de l'adjoint/e d'arrondissement en charge de l'Education ; un avis ainsi qu'une priorisation des demandes seront formulés.

Dans le cadre d'une **enveloppe budgétaire limitative**, je serai donc amené à effectuer des arbitrages, d'ici à la fin de l'année scolaire en cours, au regard des critères énoncés dans cette lettre (adéquation avec les priorités PEDT fixées, modalités de travail partenarial, qualité pédagogique du projet, écoles prioritaires selon leur classement) et au regard des avis émis par vos IEN respectifs, les Coordinatrices Educatives Territoriales ainsi que les Adjoints à l'Education de chaque arrondissement.

La programmation PEDT Temps Scolaire est pilotée sur chaque arrondissement par les Coordinatrices Educatives Territoriales de la Direction de l'Education de la Ville de Lyon. Elles sont donc vos interlocutrices privilégiées pour vous accompagner, en lien avec vos IEN, dans l'élaboration de vos projets.

Je vous remercie par avance pour votre implication et votre travail au service des enfants et de leur réussite scolaire et éducative.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Monsieur Guy CORAZZOL

Adjoint au Maire de Lyon,
délégué à l'éducation,
à la vie étudiante,
à la réussite et à la promotion universitaire